

EXPLORATION KNICK INC.

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT FORMULAIRE 51-102A3

Rubrique 1. Dénomination et adresse de la société.

Exploration Knick inc.
536, 3ième Avenue
Val d'Or (Québec)
J9P 1S5
(la « Société »)

Rubrique 2. Date du changement important

17 juin 2011

Rubrique 3. Communiqué

Le communiqué de presse ci-joints décrit le changement important et a été publié le 17 juin 2011. Un exemplaire de ce communiqué de presse a été déposé sur SEDAR le 17 juin 2011.

Rubrique 4. Résumé du changement important

La Société a acquis, le 17 juin 2011, 24 claims miniers de messieurs Stéphane Leblanc, Glenn Griesbach, Wilhelm Lambertz et madame Juanita Tedy Asihto pour une considération totale de 60 000\$

Rubrique 5. Description circonstanciée du changement important

Le 17 juin 2011, la Société a acquis, messieurs Stéphane Leblanc, Glenn Griesbach, Wilhelm Lambertz et madame Juanita Tedy Asihto, 24 claims miniers situés sur les propriétés Trécesson et Dalquier en Abitibi pour la considération totale de 60 000\$ payée par un montant de 20 000\$ et par l'émission de 250 000 actions ordinaires de son capital au prix de 0.16\$ chacune. Conformément à la convention d'acquisition, la Société devra payer au vendeur une redevance équivalant à 2% du revenu net d'affinage de tout minerais provenant des claims miniers. Toutefois, la Société a l'option de racheter 1% de cette redevance, soit la moitié de la redevance, moyennant le paiement d'une somme de 1 000 000\$.

Suite à ces acquisitions, il y aura 30 945 482 actions ordinaires de la Société émises et en circulation.

Les actions ainsi émises sont soumises à une période de restriction de quatre mois à compter de la date de leur émission respectivè. Cette période de

restriction se termine le 18 octobre 2011.

La Société n'a ni versé d'honoraires d'intermédiaire ni payé de commission.

Rubrique 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7. Information omise

Aucune information n'a été omise concernant ce changement important.

Rubrique 8. Membre de la haute direction

Pour toute question relative à ce changement important, veuillez communiquer avec :

Jacques Brunelle
Président et chef de la direction
819-874-5252
jbrunelle@knick.ca

Rubrique 9. Date de la déclaration

28 juin 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Val-D'Or, Québec, le 17 juin 2011 – Exploration Knick inc. (TSX-V : KNX)
(«Knick») a le plaisir d'annoncer l'acquisition de 24 claims miniers situés sur les propriétés Trécesson et Dalquier en Abitibi appartenant à Glen Griesbach, Wilhelm Lambertz, Stéphane Leblanc et Junita Tedy Asihto.

En considération de cette acquisition Knick a payé la somme de vingt mille dollars (20 000\$) répartie comme suit :

Stéphane Leblanc : quatre mille quatre cent dollars (4 400\$),
Glenn Griesbach : six mille sept cent dix dollars (6 710\$),
Wilhelm Lambertz : quatre mille quatre cent dollars (4 400\$), et

Junita Tedy Asihto : quatre mille quatre cent quatre vingt dix dollars (4 490\$).

et par l'émission de deux cent cinquante mille (250 000) actions ordinaires de son capital-actions au prix de 0.16\$ l'action. Les deux cent cinquante mille (250 000) actions sont réparties de la façon suivante :

Stéphane Leblanc : cinquante cinq mille actions (55 000),
Glenn Griesbach : quatre vingt trois mille neuf cent actions (83 900),
Wilhelm Lambertz : cinquante cinq mille actions (55 000), et

Junita Tedy Asihto : cinquante six mille cent actions (56 100).

Conformément à l'entente intervenue, Knick devra payer au vendeur une redevance équivalente à deux pour cent (2%) du revenu net d'affinage de tout minerai provenant des claims faisant l'objet de l'acquisition. Knick a l'option de racheter un pour cent (1%) de la redevance moyennant le paiement d'une somme d'un million de dollars (1 000 000\$).

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Jacques Brunelle
Président et chef de la direction
Tél. : (819) 874-5252
Courriel : jbrunelle@knick.ca